



MUL 67mg/L

LAVO19% TRADE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GRADE TECHNIQUE

No D'ENREGISTREMENT 27344
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: 15.8%p/p Chlore disponible sous la forme d'Hypochlorite de

sodium LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



DANGER
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LAVO
11900 boul Saint-Jean Baptiste
Montréal, QC, H1C 2J3
Tél: 514 526 7783

CONTENU NET 3L à 20000L

MODE D'EMPLOI

Utiliser uniquement pour la fabrication de produits antimicrobiens enregistrés conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou de produits exonérés d'enregistrement en vertu de l'annexe 2 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les fabricants sont responsables de leurs propres enregistrements.

MISE EN GARDE : DANGER. EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

- 1) Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide.
- 2) Ne pas mélanger à un autre produit chimique.
- 3) Corrosif pour les yeux. Irritant cutané extrême. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4) Nocif si avalé.
- 5) Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.
- 6) Porter des lunettes de protection ou un protecteur facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit.
- 7) Enlever tous les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les remettre.
- 8) Éviter de respirer les émanations ou les brumes, utiliser avec une ventilation adéquate,
- 9) Se laver soigneusement après la manipulation.
- 10) Éviter de contaminer des aliments.
- 11) Garder le contenant fermé et entreposer debout dans un endroit à l'abri de la lumière.
- 12) Ce produit ne craint pas le gel.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

EN CAS D'INGESTION, appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Signes ou symptômes de surexposition : difficultés respiratoires, irritation des voies respiratoires, nausées, vomissements, irritation ou brûlures de la peau ou des yeux. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Maintenir le contenant fermé. Entreposer dans un endroit sec et frais, loin des rayons du soleil et de toute source de chaleur, afin d'éviter la détérioration et destinés à la consommation humaine ou animale. En raison de sa décomposition rapide,

ce produit devrait être utilisé dans l'année suivant sa fabrication. Le produit devrait être mis à l'essai pour en vérifier la teneur en chlore disponible si la durée d'entreposage est mise en doute.

ÉLIMINATION :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.